ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ
Jugendamt JA

Secteur des milieux d'accueil
Sektor familienexterne Betreuung

T +41 26 305 15 30
www.fr.ch/sej

DEMANDE pour le soutien aux places d'apprentissage dans une structure d'accueil extrafamilial de jour

Par décision du Conseil d'Etat du 26 septembre 2023, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), propose un forfait financier par place d'apprentissage pour la formation ASE CFC dès août 2024.

Pour ce faire, la DSAS, avec le soutien de la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (DEEF), propose de verser aux entreprises formatrices les forfaits suivants pour chaque place d'apprentissage, et ce durant trois années (de 2024 à 2027) ou jusqu'à épuisement du fonds octroyé :

- CHF 2'500 en première année ;
- CHF 1'500 en deuxième année ;
- CHF 500 en troisième année.

Chaque demande individuelle doit parvenir au Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) **jusqu'au 31 octobre** de l'année scolaire concernée pour le soutien. **La demande doit être renouvelée chaque année.**

DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LA STRUCTURE D'ACCUEIL			
Nom de l'institution			
Adresse			
NPA – Localité			
Nom du support juridique			
Nom/prénom de la personne responsable du support juridique			
No tél		E-mail	
Prénom/Nom de la personne formatrice[1]			
No tél		E-mail	
Nom/prénom de l'intervenant-e en protection de l'enfant chargé du dossier au SEJ			Sélectionner votre référente

PERSONNE EFFECTUANT L'APPRENTISSAGE[2]			
Nom et prénom			
Adresse			
NPA – Localité			
No tél		E-mail	
Date du début de formation			

[1] Il est rappelé que les entreprises formatrices doivent remplir les obligations légales définies par l'ordonnance de formation du métier pour engager et former des apprenti-e-s. Toutes les conditions de formation se trouvent sur le site du Service de la formation professionnelle.
[2] A titre de rappel, il ne peut pas y avoir plus de deux personnes en formation par groupe (cf. p. 20 des Directives sur les structures d'accueil préscolaire)

DONNÉES CONCERNANT LA FORMATION		
Formation choisie		
☐ Dual en 3 ans CFC ☐ Article 32	☐ Dual en 2 ans ☐ Validation des acquis de l'expérience (VAE)	
Année scolaire concernée		
Année de formation considérée La demande doit être renouvelée pour chaque année d'apprentissage.		
☐ 1ère année	☐ 2ème année	☐ 3ème année

COORDONNÉES POUR LE VERSEMENT	
Titulaire du compte	
No de compte	
Nom de la banque	
NPA - Localité	
IBAN - Clearing	

Le soutien n'est pas dû mais dépend de l'état du fonds au moment de la demande.

Par leur signature, les personnes ci-dessous confirment que les données transmises sont conformes à la réalité, que l'entreprise formatrice remplit les obligations légales définies par l'ordonnance de formation du métier pour engager et former des apprenti-e-s.

Signature de la personne responsable du support juridique

Date :

Signature de la personne effectuant la formation

Date :

Annexes obligatoires :
- Copie de l'autorisation de former
- Copie du contrat d'apprentissage approuvé par le Service de la formation professionnelle
- Confirmation d'inscription du Service de le formation professionnelle pour les art. 32 et les VAE

➔ **Formulaire à retourner dûment complété par mail à sej_sma@fr.ch**

RÉSERVÉ À L'USAGE DU SEJ

SEJ / SMA			
Accordé ☐	Montant : ☐ CHF 2'500 ☐ CHF 1'500 ☐ CHF 500		
Refusé ☐	Raison :		
Suite donnée			
Date		Visa	

SEJ / Comptabilité	
Montant accordé	
Transmis afin	
Date retour SMA	
Visa	